

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Adopté

N° CE718

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 9

I. – A l’alinéa 29, substituer aux mots :

« bénéficiaire de »,

les mots :

« participer à »

II. – Par conséquent, à l’alinéa 30, substituer au mot :

« réaliser »,

les mots :

« participer à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.